

Politiques publiques



COPRODUIRE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE DANS SA COMMUNE

Quels leviers à disposition des élu(e)s pour lutter contre la petite et moyenne délinquance

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le maire et/ou le président d'un EPCI sont placés au centre de la coordination des politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance sur leur territoire.

La demande locale de sécurité, l'évolution de la sociologie de la délinquance sur notre territoire et la tendance observée d'un transfert de fait de la surveillance de l'espace public de l'État vers les collectivités locales interrogent les leviers mis à disposition des maires et les dispositifs de coproduction de la sécurité et de prévention de la délinquance.

Quels sont aujourd'hui ces leviers ?

Il s'agira de présenter les pouvoirs de police du Maire ; les leviers en termes de prévention sociale et préventive, de coproduction avec les forces de sécurité.

OBJECTIFS

Donner aux élus une meilleure compréhension des enjeux et des moyens mis à leur disposition pour prévenir la délinquance et répondre à la demande locale de sécurité des habitants.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Les pouvoirs de police du maire
- > Les leviers d'une politique de tranquillité :
 - La prévention et la médiation sociale
 - La prévention situationnelle (protection des bâtiments...)
 - La surveillance de l'espace public
- > L'approche en matière de ressources humaines :
 - ASVP, police municipale, sécurité privée...
- > Les coopérations avec les acteurs institutionnels

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Interventions très interactives basées sur les échanges d'expérience des participants.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, vous devez respecter les prérequis, c'est-à-dire, être élu(e) ou travailler au sein d'une collectivité territoriale.

Bulletin d'inscription à télécharger sur notre site :
www.univ-brest.fr/formations-elus29

INTERVENANT

Luc-Etienne MOLLIERE

Directeur de service à Brest métropole

LIEU

Secteur Brest

DURÉE

3h

DATE

Mardi 30 novembre 2021
(17h-20h)

VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité, lieu d'accueil, d'écoute et d'informations propose un dispositif d'accompagnement spécifique.

CONTACTS

Tél. 02 98 01 81 76

Mail : formations-elus29@univ-brest.fr